



**IVRY**  
s/SEINE



## LES 12 POINTS DE RETRAIT

### Ivry-Port :

- 1 - Maison de la Citoyenneté  
Jean-Jacques Rousseau  
(25, rue Jean-Jacques Rousseau)
- 2 - École Rosalind Franklin  
(7, rue Émile Blin)

### Petit Ivry :

- 3 - École Maurice Thorez  
(27-33, rue Baudin)
- 4 - École Henri Barbusse  
(8, rue Alexis Chaussinand)

### Monmousseau :

- 5 - École Rosa Parks  
(80, avenue de Verdun)
- 6 - École Solomon (25, rue Gagnée)
- 7 - Gymnase Venise Gosnat  
(30, rue Amédée Huon)

### Parmentier :

- 8 - Salle Marat (30, rue Marat)
- 9 - École Einstein (9, allée du Parc)
- 10 - École maternelle Robespierre  
(7 ter, rue Robespierre)
- 11 - École maternelle Gabriel Péri  
(47, rue Gabriel Péri)

### Louis Bertrand :

- 12 - Salle Louis Bertrand  
(31 bis, rue Louis Bertrand)



Direction de la Communication • Service Information • Ne pas jeter sur la voie publique. Mai 2020.  
3115 PEARAPHIC - RCS B 344 987 276

**D**ans le cadre du déconfinement, le port du masque est amené à devenir un geste quotidien pour les Ivryen.ne.s. Cet accessoire fait en effet partie des moyens de protection qui doivent nous prémunir d'une nouvelle vague pandémique de Covid19.

A défaut de dispositions volontaristes prises par l'Etat en la matière, la fourniture de masques est donc devenue une préoccupation majeure des collectivités. L'objectif de la municipalité d'Ivry est que le masque ne devienne pas, pour les familles, un poste de dépense supplémentaire : nous agissons donc pour en fournir le plus possible à titre gratuit, en fonction des besoins de chaque foyer.

Prenez soin de vous et de vos proches,

À bientôt,

**Philippe Bouyssou**  
Maire d'Ivry-sur-Seine

## POUR ÊTRE EFFICACE, UN MASQUE DOIT ÊTRE BIEN AJUSTÉ !



**1** LAVEZ LE MASQUE À 60° AVANT UTILISATION.



**2** LAVEZ-VOUS LES MAINS À L'EAU ET AU SAVON.



**3** PLACEZ VOS DOIGTS DANS LES ÉLASTIQUES ET POSEZ LE MASQUE SUR LE NEZ ET LA BOUCHE.



**4** ACCROCHEZ LE MASQUE EN PASSANT LES ÉLASTIQUES DERRIÈRE VOS OREILLES.



**5** AJUSTEZ LE MASQUE EN L'ÉTIRANT AU DESSOUS DU MENTON.



**6** LE MASQUE DOIT VOUS COUVRIR DU HAUT DU NEZ AU DESSOUS DU MENTON.



**7** LAVEZ-VOUS LES MAINS À L'EAU ET AU SAVON JUSTE APRÈS L'AVOIR RETIRÉ.



**8** CE MASQUE DOIT ÊTRE LAVÉ À 60°.



LE MASQUE NE DOIT JAMAIS ÊTRE BAISSÉ SOUS LE NEZ OU PORTÉ AUTOUR DU COU.

N'OUBLIEZ PAS LES GESTES BARRIÈRES !

## MODALITÉS DE RETRAIT POUR AVOIR DES MASQUES SUPPLÉMENTAIRES (POUR LES FOYERS DE PLUS D'UNE PERSONNE)

Les 25, 26, 27 et 28 mai prochains, plusieurs points de retrait des masques sont organisés dans les différents quartiers ivryens.

Cette distribution échelonnée est organisée pour éviter des rassemblements trop importants et limiter les temps d'attente.

Merci de respecter les consignes ci-dessous :

1. J'identifie le point de retrait qui correspond à mon lieu d'habitation (voir carte et adresses au verso).
2. Je me rends au point de distribution en tenant compte des dates et des horaires correspondant à la première lettre de mon nom de famille. Une seule personne majeure, par foyer, est habilitée à retirer les masques supplémentaires.

**Lundi 25 mai 2020 :**

**De 8 h 00 à 13 h 00 :** noms de familles commençant par les lettres **A, B, C, D.**

**De 13 h 00 à 19 h 00 :** noms de famille commençant par les lettres **E, F, G, H.**

**Mardi 26 mai 2020 :**

**De 8 h 00 à 13 h 00 :** noms de familles commençant par les lettres **I, J, K, L.**

**De 13 h 00 à 19 h 00 :** noms de famille commençant par les lettres **M, N, O, P, Q.**

**Mercredi 27 mai 2020 :**

**De 8 h 00 à 13 h 00 :** noms de famille commençant par les lettres **R, S, T, U.**

**De 13 h 00 à 19 h 00 :** noms de famille commençant par les lettres **V, W, X, Y, Z.**

**Jeudi 28 mai 2020 :**

**De 8 h 00 à 13 h 00 :** noms de famille compris entre les lettres **A et M.**

**De 13 h 00 à 19 h 00 :** noms de famille compris entre les lettres **N et Z.**

**3.** Sur place, je dois obligatoirement présenter :

- Un document d'identité (carte d'identité, passeport...) pour chacun des membres de mon foyer de plus de 11 ans souhaitant recevoir un masque.
- Un justificatif de domicile original de moins de 3 mois (taxe d'habitation, quittance de loyer, facture de gaz ou d'électricité...).

Il sera possible de retirer un masque pour une personne dans l'incapacité de se déplacer. Pour cela, il faudra présenter une attestation sur l'honneur et une copie des justificatifs précédemment cités.